

LA COUR DES RÈGLEMENTS DE COMPTE



ÉPISODE 1

Alors que les agentEs RATP subissent les attaques d'IDFM concernant l'ouverture à la concurrence, voilà que les magistrats de la Cour des Comptes volent au secours de Valérie Pécresse. Les parutions médias se multiplient pour faire passer (encore une fois) les agentEs comme étant des privilégiéEs et des fainéantEs. La sortie du rapport de la rue Cambon, concomitamment aux annonces d'ouverture à la concurrence, est plus que curieuse. Ces coups nauséabonds renforcent notre conviction et confirment que seule par la lutte nous obtiendrons satisfaction.

MENSONGE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Le rapport est un argumentaire préparé, clef en main, pour ceux qui prônent la privatisation du service public de transports. Les chaînes d'infos en continu balancent les chiffres ci-contre (issus du rapport) volontairement sans réflexions, sans explications mais juste par impulsion. Il est en fait question du temps de travail moyen, après déduction des congés, repos, maladie (professionnelle ou non), accident du travail et autres absences. Le temps de travail ne s'analyse pas de cette manière au sens du code du travail. Il n'existe pas un jour notamment à Métro, sur la ligne 13, ou au RER, où les agents ne dépassent pas allègrement leur temps de travail prévu. **L'annonce des 4h30 de conduite maximum à BUS est complètement fautive ! SOLIDAIRES RATP a saisi le CSA pour cette fake news véhiculée par LCI.** Les amis bien placés de Macron, à la tête de l'institution de la rue Cambon, cherchent avant tout la rentabilité. Bien entendu, on n'aborde pas l'utilité des métiers au service de la société.



**COUR DES COMPTES
 LES SALAIRES**

Début carrière : 4200€
 Fin de carrière : 9250€
 1er Président : 14500€
 P. de chambre : 12500€

Source Libération.fr du 23/01/18

UNE EXPLOSION DES DISCIPLINAIRES ET DES DÉPARTS CONTRAINTS

Disciplinaire	+ 89 %
Licenciement	+ 45%
Démission	+ 87%

Procédures disciplinaires :

En 2018, les procédures disciplinaires pleuvent jusqu'à atteindre + 89%. Ils sont de 153 à BUS, de 44 à SEM, de 23 à MRB, de 11 à CML et de 10 à MTS.

Licenciement et révocation :

Hors licenciements pour inaptitude, leur nombre est ainsi passé, à l'échelle de l'EPIC, de 356 en 2011 à 529 en 2018, soit + 49 %.

Ici encore, c'est à BUS que l'évolution est particulièrement marquante : le total des révocations et licenciements d'opérateurs y est passé de 216 à 314 sur la période (+45 %).

Démissions :

dans la période de 2012 à 2018, le nombre de ruptures conventionnelles a été multiplié par 5 (de 9 à 47) et celui des ruptures de contrats est passé de 29 à 177. Le nombre de démissions continue de progresser passant à 313 en 2018 contre 278 en 2011. Encore une fois dans les départements SEM et BUS leur nombre est plus importants. 33 à SEM et 142 à BUS.